

FAISONS DE L'ÉGALITÉ UNE RÉALITÉ

Le SNU Pôle emploi FSU revendique une véritable égalité entre femmes et hommes au travail et dans la société.

QUEL SYNDICAT POUR REALISER, ET PAS SEULEMENT PROCLAMER, L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ?

Il est urgent d'assurer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, et de procéder à un rééquilibrage. L'évolution professionnelle des femmes doit être prise en compte.

Car si depuis 50 ans les femmes ont investi massivement le monde du travail, elles gagnent encore aujourd'hui des salaires inférieurs à ceux des hommes [La rémunération moyenne mensuelle des hommes (toutes catégories professionnelles confondues) est de 3135€ en contre 2722€ pour les femmes soit un écart de 413€ (chiffes de décembre 2017) !]

Elles représentent 70 % des travailleurs pauvres. Et, conditionné par ces inégalités, le montant de leurs retraites est nettement inférieur à celui des hommes.

En termes d'inégalités professionnelles les écarts de salaires nets mensuels par sexe et par secteur sont réels dans le public, et à Pôle emploi, comme dans le privé.



- **Le SNU demande qu'un rattrapage soit effectué** chaque fois qu'il est constaté un écart entre le salaire perçu par l'agente et le salaire médian des agents recrutés à la même période.
- **Le SNU exige un budget propre** permettant de procéder aux rattrapages salariaux des femmes sans porter préjudice aux évolutions de carrière des autres catégories de personnels.
- Pour permettre d'identifier les situations de discrimination liées au genre au sein du personnel et pouvoir y remédier, **le SNU demande la mise en œuvre de la méthode Clerc** afin de prouver une discrimination éventuelle. Cette méthode consiste à comparer les carrières des femmes et des hommes à celle d'un panel de salariés présentant des conditions comparables à l'embauche en matière d'ancienneté, de qualification, et permet de mesurer les écarts relatifs à l'évolution professionnelle. Ces panels, transposés en graphiques et histogrammes, apportent des preuves objectives pour établir, mesurer puis réparer l'inégalité de traitement.

ARTICULATION VIE PROFESSIONNELLE VIE PERSONNELLE.

- Pour permettre l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, le SNU réclame un véritable aménagement de l'organisation et des conditions de travail. Le congé parental doit être revalorisé pour permettre une parentalité partagée.
- Une première étape doit être le rétablissement de la limitation des réunions de travail aux horaires des plages fixes prévus dans l'OATT.
- Le SNU revendique également le rapprochement des lieux de formation des lieux de travail habituels et des modalités assouplies pour se déplacer sur les lieux de formation.
- Le SNU demande la prise en charge de la totalité des frais de formation liés au déplacement, ainsi que des avances sur les frais à engager.
- Il est urgent de faciliter l'accès aux crèches et la mise en place d'accords avec les municipalités.

Gestion des carrières

Lutte contre les inégalités de carrière : **identifier et supprimer les mécanismes du plafond de verre et de plancher collant** pour permettre l'accès des femmes à toutes les fonctions d'encadrement et de direction.

Alors qu'il y a 81% des femmes dans la catégorie Employés seulement 54% sont présentes dans la catégorie Cadres et seulement 31% chez les cadres dirigeants (Chiffres du Bilan Social 2017).

Les femmes passent plus de temps que les hommes aux postes d'agents de maîtrise : elles mettent plus de temps à accéder aux postes de cadre.

Retraites

- Pour permettre aux femmes de bénéficier d'une retraite décente, le SNU demande le rétablissement des bonifications pour enfant.
- Pour mettre fin aux inégalités des retraites, et permettre à tous de s'investir dans la parentalité, les agent.es à temps partiel devraient pouvoir cotiser sur la base d'un temps plein.



SOCIÉTÉ ET DROIT DES FEMMES.



Le SNU **informe et en forme sur des questions sociales qui font échos dans nos activités** : accompagnement des violences faites aux femmes, harcèlement, mixité des métiers, lutte contre toutes les discriminations, mais aussi prise en compte de la santé chez la femme, de son accès aux sports et à l'espace public.

Le SNU veille à la prise en compte des problématiques, dont le harcèlement sexuel au travail, dans nos sites Pôle emploi (agences, directions, etc...).

Des exemples concrets :

Dans le trimestriel Modes d'Emplois – le journal du SNU Pôle emploi FSU, des articles consacrés à des luttes féministes dans le travail ou dans la société, des portraits de femmes investies (auteure, dessinatrice...), des informations sur des spectacles ou livres engagés....

Lutte contre les violences faites aux femmes

- Congés de formations « accompagner vers l'emploi les femmes victimes de violences »
- Information sur les prestations spécifiques de la prévoyance dans une situation de violence conjugale
- En région, obtention de l'engagement de la RH d'une mutation provisoire d'une collègue victime de violence obligée de vivre en foyer d'accueil à 1h30 de son agence de rattachement

Lutte contre le harcèlement et les violences sexistes

- Informations sur le déploiement du kit de la DG « kit de sensibilisation à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail » : recensement de sa diffusion, rappel à l'établissement de ses obligations.
- Engagement, auprès de la FSU entre autres, dans les actions du 8 Mars et du 25 Novembre (diffusion d'information, participation aux différentes manifestations...)
- Diffusion du livret FSU « pour en finir avec les violences faites aux femmes » au sein du réseau Pôle emploi
- Création d'un guide recensant les différentes associations et relais dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Lutte contre les discriminations

- Organisation de congés de formations, par exemple sur la mixité des métiers
- Diffusion du livret « tous les métiers sont mixtes »
- Organisation de congés de formations spécifiques sur des sujets de sociétés :
 - femmes et lutte contre les extrêmes droites
 - femmes et sport
 - femmes et syndicalisme
 - lutte contre les mutilations sexuelles féminines



POUR VOUS INFORMER,
SUR QUEL SYNDICAT
COMPTEZ-VOUS ?

<https://elections-pole-emploi.fr/2019>

www.snutefisu.fr/pole-emploi

[@snu.pole.emploi.fsu](https://www.facebook.com/snu.pole.emploi.fsu)

[@SnuPoleEmploi](https://twitter.com/SnuPoleEmploi)

